

DECISION N° 1175 /MENET / CAB / DRH

du 07 SEPT 2015

portant mutation d'un Directeur Départemental de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique

## LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°93-608 du 02 juillet 1993, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** Le décret N°2014-678 du 05 Novembre 2014 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique ;
- Vu :** le décret n°2012-1118 du 21 novembre 2012, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2012-1119 du 22 novembre 2012, portant Nomination des Membres du Gouvernement tel que modifié par les décrets n°2013-505 du 25 juillet 2013, n°2013-784, n°2013-785 et n°2013-786 du 19 novembre 2013 et n°2014-89 du 12 mars 2014, n°2015-334, n°2015-336 du 13 mai 2015;
- Vu :** le décret n°2013-506 du 25 juillet 2013, portant attributions des Membres du Gouvernement tel que modifié par le décret n°2013-802 du 21 novembre 2013 ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Madame **N'DJESSAN Dékahon épse BINDE, Professeur de Lycée**, matricule **162818Y**, précédemment Directeur Départemental de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DDENET) de GRAND-BASSAM, **est mutée à la Direction Départementale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DDENET) de SINFRA (DRENET BOUAFLE) ;**

**ARTICLE 2 :** L'intéressée aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

**ARTICLE 3 :** La présente décision qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

### AMPLIATIONS :

MENET/CAB	01
DRH	01
IGENET	01
DRENET	36
DDENET	05
CHRONO	01
INTERESSE	01
STRUCTURE D'ORIGINE	01



*Mamadou BARRO*  
**Mamadou BARRO**